

Programme formation détaillé

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES, ÊTRE RÉFÉRENT·E EN MILIEU CULTUREL

22 novembre 2023 Dijon

À destination : des adhérent·e·s

Prérequis : sans

Nombre de personnes : 20 personnes maximum

Cadre institutionnel : « Ici c'est cool » campagne nationale

Intervenante : Edith Prost, juriste du CIDFF, spécialisée en formation et sensibilisation sur l'égalité, le droit des femmes, la lutte contre les violences.

Durée : 1 journée – 7 h

Date : 22 novembre 2023

Lieu : La Coursive, Tiers-Lieu culturel des Grésilles - 33 Place Galilée 21000 Dijon

Objectif global de la journée :

Objectif professionnel : Intégrer à sa pratique professionnelle le repérage et la correction des comportements sexistes et violences sexuelles et comment être un référent au sein de son organisation

- Savoir identifier et réagir à un comportement sexiste
- Éviter la propagation de stéréotypes sexistes dans son activité professionnelle
- Savoir identifier et réagir aux différentes violences sexistes et sexuelles
- Se positionner comme personne ressource, référente dans sa structure

9h15 : Accueil

9h30 : Présentation du CIDFF 25, tour de table et retour sur les attentes

I. Egalité de genre : de quoi parle-t-on ?

A. Définitions et cadre légal : jeu brise-glace des définitions

- Sexe et genre
- Féminisme
- Sexisme ; culture du viol
- Égalité et équité
- Stéréotypes sexistes
- Discrimination
- Société patriarcale

B. État des lieux de l'égalité en France

- Evolution
- Les chiffres
- Société patriarcale et féminisme

II. La communication responsable

- Intérêt de la communication responsable
- Une nouveauté féministe ?
- Recommandations du HCE
- Outils pratiques

13h-14h : Pause déjeuner libre

III. Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

A. La hiérarchie des infractions de violences sexistes et sexuelles

B. Agir contre les violences sexistes et sexuelles

- Créer un environnement sûr au travail : des obligations légales
 - Prévenir : évaluer les risques, rôle des référent·e·s
 - Faire cesser : phase d'enquête suite au signalement
 - Sanctionner : les issues suite à l'enquête
- Créer un environnement sûr en milieu festif

IV. Evaluation avec questionnaires de satisfaction

17h30 : Fin de la formation